

Municipalité des Coteaux

65, route 338
Les Coteaux (Québec)
J7X 1A2

Tél. : (450) 267-3531 • Fax : (450) 267-3532
Courriel : info@les-coteaux.qc.ca

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 227

1. Lors d'une séance tenue le 2 octobre 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 227 intitulé :

Règlement numéro 227 – Règlement modifiant certaines dispositions du règlement numéro 192 régissant la période de questions aux sessions du conseil


2. Toute personne peut prendre connaissance du règlement au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux.

3. Le règlement a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion :	Le 21 août 2017
Adoption du projet de règlement :	Le 18 septembre 2017
Adoption du règlement :	Le 2 octobre 2017
Avis public :	Le 20 octobre 2017
Entrée en vigueur :	Le 20 octobre 2017

4. Le règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 20^e jour du mois d'octobre deux mille dix-sept.



Claude Madore,
Secrétaire-trésorier et directeur général



Les Coteaux